



## 34744 - Sites et formules d'invocation relatifs au petit pèlerinage

---

### question

Je vais à La Mecque pour accomplir une oumra sans savoir comment formuler une invocation?  
Pouvez -vous m'aider?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

La Sunna authentique enseigne des invocations et *dhikr* à dire pendant les rites de la Oumra. Tout musulman peut les apprendre par coeur, les étudier et les mettre en pratique. En voici quelques-uns:

#### A- à l'endroit fixé pour le commencement de l'état de sacralisation

La Sunna veut que le musulman sanctifie Allah, proclame Son unicité et Le glorifie avant d'entrer en état de sacralisation pour le pèlerinage majeur et mineur.

D'après Anas (p.A.a): «le Messenger d'Allah nous a dirigé les quatre rakaa de la prière du *dhohr* à Médine et ramené la prière d'*asr* à deux rakaa à Dhoul Houlayfah. Ensuite, il passe la nuit sur place avant de s'installer sur sa monture. Quand celle-ci s'est trouvée en pleine desert, il s'est mis à louer Allah, à Le sanctifier , à scander *Allah akbar* et *laa ilaaha illa Allah* pour marquer le début de son pèlerinage majeur doublé d'un autre mineur. Les gens l'ont suivi en cela.» (rapporté par al-Boukhari, 1476)

Selon al-Hafedh Ibn Hadjar, la pratique de cette recommandation des dhikr dits par le Prophète pour marquer son entrée en état de sacralisation n'est mentionnée que peu de gens bien qu'elle soit rapportée par une voie sûre. » Voir *Fateh al-Baari* (3/412)

#### B. Sur le chemin de La Mecque entre les lieux (fixés pour l'entrée du pèlerin en état de



## **sacraisation) et l'arrivée à la Kaaba**

Il est recommandé de prononcer la *talbiyya* fréquemment et à haute voix , pour les hommes. Quand aux femmes, elles la prononcent à voix basse pour éviter que des hommes étrangers à elles les entendent.

D'après Abdoullah ibn Omar (p.A.a) quand le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) s'est installé sur sa monture près de la mosquée de Dhoul Houlayfah, il s'est mit à dire: *labbayka Allahoumma labbayka, labbayka laa charika laka labbayka , innal hamda wan-nimata laka wal moulk laa charika laka.* » (rapporté par al-Boukhari, 5571 et par Mouslim, 1184) Cela veut dire : me voici venu répondre à Ton appel, ô Seigneur ! Me voici venu répondre à Ton appel à Toi qui n'as pas d'associé. La Louange, la Grace et la Royauté Te reviennent. Tu n'as pas d'associé.

## **C. Pendant la circumambulation**

Chaque fois qu'il se trouvait au niveau de la Pierre noire, il disait: « Allah akbar » Sous ce rapport, al-Boukhari (1613) rapporte d'Ibn Abbas (p.A.a) que quand le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) faisait les tours de la Kaaba et se trouvait en face de l'angle qui abrite la Pierre noire, il lui faisait un geste de la main et disait : « Allah akbar. » Et il disait entre les deux angles yéménite et celui abritant la Pierre noire ce qui est rapporté dans ce hadith d'Abdoullah ibn Saïb: « j'ai entendu le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) dire entre les deux angles : « Et il est des gens qui disent: « Seigneur ! Accorde nous belle part ici-bas, et belle part aussi dans l'au-delà; et protège-nous du châtimein du Feu ! » (Coran, 2: 201) (rapporté par Abou Dawoud (1892) et jugé bon par Cheikh al-Albani dans *Sahih Abou Dawoud*.

## **D. Avant d'esclader le mont Safa et pendant sa présence sur place**

D'après Djaber ibn Abdoullah, il (le Prophète) sortit par la porte qui s'ouvre sur as-Safa. Arrivé à proximité du mont, il récita: « AS-Safâ et Al-Marwah sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts. » (Coran, 2: 158) en disant : « je commence là où Allah a commencé » Ensuite, il escalada Safa de sorte à voir la Maison, s'orienta vers elle, professa



l'unicité absolue d'Allah et dit: «Allah akbar » avant d'ajouter : « il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah le seul qui n'a pas d'associé. La louange et la Royauté lui appartiennent. Il est omnipotent. Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah seul qui a tenu Sa promesse, donné la victoire à Son esclave serviteur et mis seul la coalition en déroute. » Ensuite, il prononça d'autres invocations tout en les répétant les trois fois. » (rapporté par Mouslim (1218))

## **E. En se rendant vers al-Marwa**

Il faisait sur ce mont ce qu'il a fait sur Safa à l'exception de la récitation du verset cité avant d'esclader ledit mont (2:158).

Djaber (p.A.a) dit: « il descendit pour se diriger vers Marwa. Arrivé au fond de la vallée, il marcha à pas soutenu jusqu'au moment où il l'a dépassé. Et puis, il reprit sa marche normale jusqu'à son arrivée à Marwa où il fit ce qu'il avait fait sur Safa. » (rapporté par Mouslim, 1218)

Quand le pèlerin boit de l'eau de Zamzam, il demande à Allah ce qu'il veut en fait de biens d'ici-bas et de l'au-delà en application de cette parole du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui): « l'eau de zamzam sert à tout ce pourquoi on la boit. » (rapporté par Ibn Madjah (3062) et jugé authentique par Cheikh al-Albani (5502))

Il est encore institué d'intensifier le rappel d'Allah le Très-haut, y compris l'invocation, au cours de la circumambulation et la Marche. Que le pèlerin fasse des invocations afin qu'Allah le Très-haut lui éclaire l'esprit. Le pèlerin peut aussi réciter le Coran au cours de la circumambulation et la Marche. Quant à ce que les gens disent à propos d'invocations spéciales à dire dans chaque tour de la circumambulation et de la Marche, il ne repose sur aucun fondement religieux.

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyyah a dit: « il est recommandé au pèlerin qui procède à la circumambulation de rappeler Allah le Très-haut et de L'invoquer conformément à ce qu'Il a institué. Il n'y a d'inconvénient à ce que le pèlerin récite le Coran discrètement pendant la circumambulation. Aucune formule déterminée n'est reçue du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) sous la forme d'un ordre ou d'une parole ou d'un enseignement. On peut utiliser toutes les invocations instituées. Ce que les gens disent à propos d'une invocation à utiliser sous la gouttière



ou ailleurs n'a pas de base.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) terminait sa circumambulation en disant quand il se trouvait entre les deux Angles: « Seigneur ! Accorde nous belle part ici-bas, et belle part aussi dans l'au-delà; et protège-nous du châtiment du Feu ! » (Coran,2:201) comme il concluait ses invocations par cette formule. Aucun dhikr obligatoire n'existe ici de l'avis unanime des imams. »  
Recueil des avis juridiques consultatifs (26/122-123)

Allah le sait mieux.